

CHARTRE

D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La présente charte énonce les principes généraux de la politique de gestion des avoirs financiers de l'UNIL, tout particulièrement au sein de la Gestion des biens universitaires vaudois (GBUV), sur un mode qui prenne en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'UNIL s'est progressivement constituée en pôle de connaissance scientifique mais également pratique en matière de durabilité. Être pionnière de la durabilité signifie pour elle constituer un carrefour de réflexion, de formation et d'expérimentation dans le domaine. Outre les mesures liées à l'enseignement et la recherche, cela passe par des mesures de sensibilisation et de participation, par des mesures d'organisation et par des investissements visant à réduire les impacts de l'UNIL sur la biosphère et le climat.

Pour tout renseignement :
unil.ch/durable

1. PRINCIPES D'INVESTISSEMENT

Dans sa démarche d'investissement responsable, l'UNIL applique les principes suivants :

- **CONCILIER RESPONSABILITÉ ET PERFORMANCE**

L'UNIL est convaincue qu'il est possible de rechercher un rendement économique performant tout en prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG).

L'UNIL veut ainsi assumer sa responsabilité fiduciaire, gage d'une rentabilité appropriée, augmentée de sa responsabilité citoyenne de favoriser le développement d'une société plus équitable et durable.

- **EXCLURE LES DOMAINES SUJETS À CONTROVERSE**

L'UNIL exclut de son portefeuille les activités qui ne sont pas compatibles avec les valeurs qu'elle défend.

- **RÉDUIRE L'EXPOSITION DU PORTEFEUILLE AUX ÉNERGIES FOSSILES ET AUX ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE GAZ À EFFETS DE SERRE**

Pour faire correspondre la gestion du portefeuille aux engagements internationaux pris par la Suisse, l'UNIL veut réduire de manière significative l'exposition de ses investissements à l'extraction d'énergies fossiles et la production de gaz à effets de serre, par l'utilisation d'un univers de gestion ESG qui réduit, voire exclut ceux-ci.

- **INVESTIR DANS DES DOMAINES DURABLES ET RESPONSABLES**

L'UNIL intègre dans sa politique de placement les critères ESG. Les décisions d'investissement sont prises sur la base d'une réflexion critique et indépendante et visent également à soutenir l'émergence de modèles d'affaires orientés vers une économie durable.

- **RESPECTER LE DEVOIR DE TRANSPARENCE**

L'UNIL attend des entités objets de ses placements qu'elles fassent preuve de transparence dans leur manière de répondre aux enjeux ESG. L'UNIL fait elle-même œuvre de transparence en communiquant sur ses pratiques en matière d'investissement.

Ce devoir de transparence l'engage à une évaluation régulière et indépendante de la mise en œuvre de ses principes d'investissement.

2. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La prise en compte systématique des enjeux ESG dans la gestion des avoirs financiers permet d'agir directement sur les avoirs concernés ou tout du moins de s'assurer de leur gestion conforme à la présente charte. Elle nécessite la mise en oeuvre de l'ensemble des principes d'investissement suivants :

• POLITIQUE D'EXCLUSION

L'UNIL vise l'exclusion des investissements dans les entreprises liées à la pornographie, à l'armement nucléaire ne respectant pas le Traité de non-prolifération, l'armement non conventionnel et à sous-munitions, ou sujettes aux controverses majeures comme le travail des enfants, les violations des droits fondamentaux du travail, la violation des droits humains et la corruption. L'UNIL mandate le gestionnaire de fortune pour établir la liste des entreprises ainsi exclues, en fonction de critères reconnus aux niveaux national et international.

• ENGAGEMENT « CLIMAT » ET EXCLUSIONS

L'UNIL vise l'exclusion de son portefeuille des entreprises dont les revenus dépendent significativement de l'extraction de charbon ou de la production d'énergie à base de charbon et vise, notamment par l'application des critères ESG, l'atteinte des objectifs des accords de Paris. L'UNIL mandate le gestionnaire de fortune pour établir la liste des entreprises ainsi exclues, en fonction de critères reconnus aux niveaux national et international.

• SÉLECTION

L'UNIL, par l'intermédiaire du gestionnaire de fortune, identifie les entreprises qui usent des meilleures pratiques d'application des critères ESG et qui ont adopté une gestion proactive des enjeux de durabilité. Le but est d'encourager de manière pragmatique les démarches courageuses et novatrices, d'inciter les entreprises à améliorer leur approche des enjeux ESG et de contribuer ainsi à augmenter leur impact positif.

• EXERCICE DES DROITS D'ACTIONNAIRE ET DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

Par exercice des droits d'actionnaire, l'UNIL entend, d'une part, l'examen régulier de ses placements en fonction de critères objectifs et le dialogue avec des entreprises dont les activités sont jugées critiquables (screening et instauration d'un dialogue) et, d'autre part, l'exercice des droits de vote au sein des entreprises cotées en Suisse.

L'UNIL est convaincue qu'un dialogue continu, proactif et constructif entre les parties prenantes incite et aide les entreprises à adopter de meilleures pratiques et in fine une meilleure gouvernance en matière de durabilité.

Du fait de la taille limitée de son portefeuille et des ressources dont elle dispose, l'UNIL délèguera des organisations reconnues, défendant des valeurs qui sont les siennes, pour mener ce dialogue et exercer ses droits sociaux.

• ÉVALUATION RÉGULIÈRE DU PORTEFEUILLE

L'UNIL s'engage à évaluer périodiquement son portefeuille, ainsi que l'activité d'engagement actionnarial au sein de celui-ci, sous l'angle de la durabilité et de la compatibilité climatique. Elle veille à ce que son portefeuille améliore ses performances à ces deux niveaux.

3. SOUTIEN À LA RECHERCHE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET DURABLES

L'UNIL veut contribuer activement à la recherche en matière d'investissements responsables et durables en collaboration avec d'autres acteurs et notamment les investisseurs institutionnels. Elle veut mettre ses compétences scientifiques à profit pour élaborer des principes et des outils d'investissement qui favorisent le développement d'une société plus équitable et durable.